



Commune de COMBS LA-VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 077-267708410-20210128-99_DE20210128-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2021

Délibération n°1

Date de
convocation

18.01.2021

Date d'affichage

21.01.2021

Nombre de
Conseillers

en exercice : 16

présents : 13

votants : 14

Objet : Tarif 2021 – Service Animation Seniors : Tai-Chi

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick SEDARD – Vice-Président à 18h30.

Présents : M. P. SEDARD – Mme M. GOTIN – M. C. GHIS.
– M. E. ALAMAMY – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme L. GALLET –
Mme C. FOURIS – Mme M-L PINGARD – M. P. CHAREIL – Mme R. COCHET –
Mme E. NOËL – M. F. AUZANNEAU

Absent représenté : M. GEOFFROY G. par M. P. SEDARD –

Absents excusés . – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9,

CONSIDERANT la demande des usagers du service seniors pratiquant le Tai-Chi en « avancé » de pouvoir bénéficier d'une séance plus longue

CONSIDERANT que la tarification des services est actualisée chaque début d'année civile,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une augmentation de 2,5 % sur les tarifs des animations à compter du 01 Février 2021.

DIT que les tarifs s'établiront ainsi qu'il suit :

TAI-CHI initiation (séance d'1h)	4,60 euros la séance
TAI- CHI Avancé (séance d'1h30)	6,15 euros la séance

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 29 Janvier 2021

Le Président du CCAS



Guy GEOFFROY

Pour : 14
Contre : 00
Abstentions : 00

Transmise en préfecture le : 4 | 2 | 2021
Exécutoire le : 4 | 2 | 2021